

**SOUS TOUTES RÉSERVES**

**SANS PRÉJUDICE**

**ORDRE DE CESSER ET S'ABSTENIR ET SA RÉCLAMATION**

**et**

**Réponse de Daniel Gaumond Pagé au journaliste trompeur**

Ce Quinzième Jour du Cinquième mois de l'Année de Grâce Deux Mille Vingt-Quatre

**Ordre est donné** au : Juge Bruno Langelier de la cour du Québec de Victoriaville, division criminelle

Via le texte du journaliste trompeur : Claude Thibodeau (CT)

Titre de l'article trompeur : « Coupable de s'être présenté faussement comme agent de la paix »,  
PAR CLAUDE THIBODEAU

13 octobre 2023, 15 h

Article original sous :

<https://www.lanouvelle.net/infolettre/coupable-de-setre-presente-faussement-comme-agent-de-la-paix/>

CT : Au palais de justice de Victoriaville, Daniel Pagé a été trouvé coupable, vendredi midi, de s'être faussement présenté comme un agent de la paix ou fonctionnaire public. Des faits survenus dans la région de L'Érable en février 2022.

**++++ DG : J'aurais dû être déclaré non-coupable et cette cause aurait dû être rejetée dès le départ car le monsieur qui m'a accusé a dit à la Police que nous nous sommes présentés comme des 'Policiers' et non en tant que 'des agents de la Paix' comme le chef d'accusation le présente.**

**Nous nous sommes présentés comme des membres de la Garde nationale du Québec, une organisation militaire formée en mai 2021 pour assurer la protection des droits individuels et constitutionnels de la population pour donner suite à l'attaque terroriste psychologique du COVID-19 en mars 2020.**

CT : En rendant son jugement, le juge Bruno Langelier de la Cour du Québec a rappelé les faits.

L'accusé, âgé de 58 ans, un résident de Sainte-Marguerite, s'est présenté, flanqué de quatre autres individus, chez le plaignant qu'il accusait d'être un pédophile.

**++++ DG : La mère de l'enfant en cause a été l'une de nos assistantes sur la Garde nationale du Québec pendant un (1) mois en janvier 2022. C'est elle qui a porté des plaintes à trois (3) reprises auprès de la SQ contre son ex-conjoint pour des attouchements sexuels sur leur fille de 4 ans. Mais, il apparaît que cet ex-conjoint est protégé par la DPJ, semble-t-il, un réseau mixte d'influence de 'Clubs' sociaux et d'individus corrompus du Ministère de la 'Justice' de la région de Victoriaville. La mère, notre ex-assistante, a même été la cible d'intimidation avec de la filature par des policiers de la SQ en véhicules identifiés et/ou véhicules fantômes depuis 2022, depuis son lieu de demeure et jusqu'à son travail! Elle n'a pas voulu témoigner lors de mes audiences car elle craint les représailles de la DPJ ou des policiers de la SQ car ces derniers lui ont créé de multiples problèmes.**

CT : Portant un uniforme avec un écusson, Daniel Pagé, qui se fait aussi appeler Daniel Gaumont, a soutenu devant le plaignant qu'il était shérif et membre de la Garde nationale du Québec.

**++++ DG : Je ne me suis jamais présenté comme Shérif, car je ne le suis pas, mais je suis le Fondateur de l'Association des shérifs et agents de la Paix constitutionnels du Québec, et je suis un agent de la Paix constitutionnel, en plus d'être Directeur du Contre-terrorisme au Québec depuis 2020. Je suis également Enquêteur de fraudes médicales depuis 1999 et c'est également à ce titre que j'agis pour la Garde nationale du Québec et le Tribunal militaire du Québec. La vidéo que nous avons captée à la porte de monsieur l'ex-conjoint expose très clairement mes propos à ce titre - et les siens par le fait même. Il est clair, pour quiconque veut bien écouter et entendre ce qui se dit dans cette vidéo, que l'ex-conjoint a menti sous serment dans une cause criminelle, ce qui est un acte criminel en soit aux dernières nouvelles!**

J'ai mené une enquête contre la fraude et le complot qui se fait à l'encontre des chambres hyperbares portatives qui seraient idéales pour les enfants affectés par la paralysie cérébrale et l'autisme causé par les vaccins depuis 2002. Aussi, j'ai été la cible d'attaques multiples de la part de Maladie Canada et du Collège des médecins pourris du Québec, car j'expose leurs mensonges et aberrances depuis 2004 sur le site de la Société de médecine hyperbare et subaquatique du Québec fondée en 2004 :

[www.therapiehyperbare.com](http://www.therapiehyperbare.com)

**Note importante : La Sûreté du Québec a été informée de cette fraude et de ce complot médical international par moi-même en 2004 directement au bureau de la SQ de la ville de Québec et pourtant, ces policiers et enquêteurs de la SQ n'ont JAMAIS rien fait contre les**

**politiciens et fonctionnaires québécois corrompus qui sont impliqués dans ce complot diabolique... Honte à vous tous!**

CT : Les individus ont cependant quitté les lieux quand le plaignant a contacté la Sûreté du Québec.

**++++ DG : Nous lui avons remis la lettre et nous partions mais il a appelé la Police (la SQ) en disant 'Au secours, ça me prend des renforts.'**

CT : Sans avocat, l'accusé s'est défendu seul et a déposé des documents, soutenant qu'il faisait face à de fausses accusations, dénonçant aussi l'inaction du système québécois qui a tendance, selon lui, à protéger « les ordures de pédophiles ».

**++++ DG : Non seulement ai-je déposé des documents, mais j'ai demandé que CINQ (5) témoins experts constitutionnels, juridiques et militaires soient entendus en vidéo-conférence, mais le Juge Bruno Langelier a refusé de les entendre!**

**L'inclusion sélective d'évidences est inconstitutionnelle, illégale et illicite. Je suis faussement accusé au criminel, orla cour du Québec protège cette version tordue et corrompue de la réalité et ne veut pas qu'elle soit remise en question alors que de nombreuses preuves et jurisprudences du monde entier en témoignent maintenant à la date des présentes, soit le 15 mai 2024. Si la cour du Québec persiste à vouloir démolir les faits qui exposent l'imposture et la criminalité du système médical québécois et du gouvernement du Québec qui la supporte jusqu'à pousser la vaccination diabolique forcée pour le COVID-19, sera également tenue coupable de crimes contre l'humanité. Ses juges également.**

**Notez que je possède des lettres d'endossement du Shérif Richard Mack et du Major Général Paul E. Vallely qui se sont tous les deux opposés à la destruction du matériel de nos 3 organisations saisi lors de mes arrestations en 2023. Ces lettres circulent librement présentement. La juge Émond de la cour du Québec de St-Joseph-de-Beauce a d'ailleurs ordonné la remise de tout le matériel saisi dans son jugement du 20 novembre 2023.**

CT : Daniel Pagé a plaidé qu'il ne s'était jamais présenté comme un policier ou un agent de la paix, mais plutôt comme un agent de la Garde nationale du Québec, «une armée du peuple, une nouvelle armée, pour arrêter les mesures sanitaires abusives qui n'ont pas d'allure».

**++++ DG : Effectivement, non seulement ces mesures sanitaires n'ont pas d'allure et sont des mesures pseudo-sanitaires, mais elles représentent la plus grave attaque terroriste sur le peuple du Québec et sur tous les peuples de la planète. Elles font partie de la plus gigantesque**

fraude pharmaceutique et médicale de l'Histoire du monde et constituent un Génocide sur les populations.

**Voir nos 25+ rapports d'enquête à ce sujet sur les archives de nos sites:**

[www.tribunal-militaire.quebec](http://www.tribunal-militaire.quebec)

<https://web.archive.org/web/20231030143904/https://www.gardenationale.quebec/>

CT : En analysant son témoignage, le magistrat a notamment parlé de « convictions délirantes ».

++++ DG : 'Convictions délirantes ?' Vraiment? Je suis Enquêteur de fraudes médicales depuis plus de 20 ans et je sais pertinemment bien, preuves à l'appui, que le gouvernement du Québec, le Ministère de la santé et le Collège des médecins du Québec sont contrôlés par des criminels que la Police (la SQ et les autres) n'arrête jamais et protège! Des milliers d'avocats, des dizaines de milliers de médecins et de spécialistes de la santé affirment tous ces mêmes convictions que j'apporte supportées par les évidences d'un complot mondial organisé par des oligarques qui profitent de la maladie et de la promotion de vaccins dangereux et mortels pour s'enrichir et contrôler les peuples, sans parler d'attaques sur la vie de milliards d'individus!

Le juge ne fait que prouver qu'il est complice de Crimes contre l'Humanité et complice de Génocide. Il sera convoqué sous peu par des Tribunaux militaires pour ses positions et ses propos tordus contre moi et nos collègues.

CT : Le juge Bruno Langelier a conclu que son témoignage n'était « pas crédible ni digne de foi ».

++++ DG : Facile à dire quand il refuse d'entendre mes CINQ (5) témoins experts renommés :

- 1) le Major Général Paul E. Vallely de Stand-Up America <https://standupamericaus.org/>
- 2) le Shérif Richard Mack fondateur de la CSPOA [www.csboa.org](http://www.csboa.org)
- 3) l'Avocat constitutionnaliste Todd Callender [www.dradvocates.com](http://www.dradvocates.com)
- 4) le procureur générale Glenn Bogue de l'Alliance of Indigenous Nations (AIN)<https://allianceofindigenoustrations.org>; et
- 5) le Juge Alfred Lambremont Weber de l'International Natural and Common Law Tribunal for Public Health and Justice [www.internationaltribunal.world](http://www.internationaltribunal.world)

CT : « Monsieur vit dans le monde parallèle d'un groupuscule qui se nourrit de théories invraisemblables », a-t-il exprimé, avant de le déclarer coupable, estimant que le ministère public s'était déchargé de son fardeau de prouver sa culpabilité hors de tout doute raisonnable.

**++++ DG : C'est faux, car il a entendu la vidéo que nous avons captée à la porte de l'accusateur, ex-conjoint de notre ex-assistante qui l'accusait d'être un pédophile sur leur propre fille de 4 ans, qui prouve clairement qu'il a menti en disant que nous nous sommes présentés comme des policiers! Il refuse de reconnaître LA PREUVE et d'entendre mes CINQ (5) témoins. Il est clair pour tous ceux qui ont un deux (2) sous de bon sens commun (lire *common law*) que je gagne ce procès par défaut et que je vais en Appel de ce verdict farfelu, frivole et tordu.**

**De plus, je poursuis le DPCP, la Sûreté du Québec (SQ) ainsi que le juge Bruno Langelier pour CENT DIX-SEPT MILLIONS DE DOLLARS (117 000 000.00 \$) pour incarcération illégale pendant 4 mois, obstruction de la préparation de ma défense, interférence dans une opération militaire, tentative de stopper la mise en place d'organisations constitutionnelles et militaires québécoises, outrepassant ainsi la juridiction de la cour criminelle du Québec.**

**Groupuscules vraiment? Vous n'avez sûrement pas écouté l'avocat David Meiswinkle dans une entrevue publiée lorsque j'étais incarcéré illégalement :**

David Meiswinkle, avocat depuis 1989, ex-militaire, ex-policier de 23 ans de service et enquêteur de fraudes, a lancé la Campagne de la Résolution Bannir l'Injection présentée aux gouverneurs et procureurs généraux dans VINGT-DEUX (22) États américains. Cette interview récente sera mise en ligne cette semaine sur notre site Internet :

<https://nationalarm.org/board/>

**Voir absolument sa vidéo de 5 minutes qui ferme la trappe à tous les adeptes de la Boulechitte (lire BS) de la CAQ et des bandits de la 'santé publique' du Québec:**

- David R. Meiswinkle, Président, introduit Le Mouvement National de Renaissance Américaine juillet 2023

<https://rumble.com/v2zpqim-david-r.-meiswinkle-president-introduces-the-national-american-renaissance-.html>

CT : Détermination de la peine

Les parties se sont retrouvées devant le tribunal en après-midi pour l'imposition de la peine. Daniel Pagé assistait à l'audience par visioconférence depuis le centre de détention de Québec.

Le ministère public a suggéré une peine d'emprisonnement de six (6) mois équivalant au temps déjà purgé en détention provisoire, de sorte qu'il a pu recouvrer sa liberté à la suite de l'audience.

« Je trouve la peine clémente », a fait savoir Daniel Pagé, ajoutant toutefois qu'il allait en appeler de la décision et de la confiscation et destruction des objets saisis, à savoir des vêtements, des écussons et des documents faisant état de la Garde nationale du Québec.

**++++ DG :Le journaliste omet de mentionner qu'il s'agit également du matériel de l'Association des shérifs et agents de la Paix constitutionnels du Québec, dûment enregistrée au Registre des entreprises du Québec, et du Tribunal militaire que j'ai fondé, et dont je dirigeais les Audiences publiques du 2 au 4 juin 2023, soit neuf (9) jours avant que la SQ ne m'arrête à mon domicile.**

**Le juge et le journaliste n'ont aucunement fait référence au Tribunal militaire du Québec pour cacher les évidences incontournables et indéniables du complot et de la fraude mondiale pour injecter la population avec une Arme biologique!**

[www.tribunal-militaire.quebec](http://www.tribunal-militaire.quebec)

**Le mandat de perquisition du 9 juin 2023 visait spécifiquement le matériel du Tribunal militaire du Québec!Ce qui prouve qu'ils s'en prennent à tout ce que nous établissons pour exposer la VÉRITÉ sur la fraude du COVID-19 et réveiller la population du Québec hypnotisée par les merdias de masse financés par Big Pharma. Il est temps de faire emprisonner les coupables du gouvernement Legault ainsi que les fraudeurs de Big Pharma de Montréal et du Québec qui sont coupables de meurtres délibérés et prémédités sur la population. Nous savons, ils savent; vous savez.**

CT : Le juge Bruno Langelier lui a aussi imposé une période de probation de deux (2) ans comportant plusieurs conditions. Ainsi, Daniel Pagé devra garder la paix et observer une bonne conduite. Il lui sera interdit de se rendre à la résidence et au lieu de travail du plaignant et de communiquer avec lui. Le tribunal lui interdit aussi de faire référence au plaignant sur quelconque réseau social que ce soit.

De plus, il ne peut s'identifier comme membre de la Garde nationale du Québec, de porter des vêtements pouvant l'identifier comme tel, ou de porter quel qu'écusson que ce soit et d'exhiber des documents l'identifiant comme faisant partie de la Garde nationale du Québec.

**++++ DG : Je suis le Fondateur de la Garde nationale du Québec et je ne reconnais pas l'autorité du juge ni de la Cour criminelle sur moi, ni la juridiction de ce système corrompu qui viole la Constitution, et je me fous totalement de cette probation car son verdict est nul et non avenue puisqu'il a refusé d'entendre mes CINQ (5) témoins. De plus, la vidéo prouve que l'accusateur (l'ex-conjoint pédophile) a menti sous serment en 2022 lors de sa déposition, et**

encore à la cour à Victoriaville, le 27 septembre 2023, devant moi et devant le juge! Vous ne pourrez pas vous cacher derrière le narratif officiel des gouvernements corrompus et sataniques encore bien longtemps...

Le juge m'a aussi interdit, même s'il n'a pas ce pouvoir sur moi ni sur nos organisations, de me présenter comme membre de l'Association des shérifs et agents de la paix constitutionnels du Québec (ASAPCQ) et du Tribunal militaire du Québec (TMQ), alors que je suis le Fondateur de l'ASAPCQ et du TMQ, mais ils n'en ont pas parlé non plus. Dommage qu'ils aient omis ces faits.

CT : Mais la cour, a confié le magistrat, est loin de croire que les activités de ces gens vont cesser. « Il y a certainement un risque de récidive, étant donné ses convictions cristallisées et ses perceptions vis-à-vis le système. Dans sa décision, la cour considère que ce groupuscule de la Garde nationale du Québec est composé d'individus au discours entièrement délirant », a formulé le juge Bruno Langelier.

« C'est votre opinion, a rétorqué Daniel Pagé. Pourtant, il y a des militaires, des avocats et des sommités qui partagent nos opinions. »

++++ DG : Récidive ???

**Wow! Votre réflexion ahurissante expose votre esprit tordu!**

**Chaque vaccin qui est injecté à tous les jours aux enfants et aux femmes du Québec est un Crime contre l'Humanité, ce qui veut dire que c'est vous personnellement Bruno, le Gouvernement, le Ministère de la Justice corrompue et tous vos semblables qui récidivez dans le Crime!**

**Et les Bérets verts américains vont avoir votre nom sur leur liste d'arrestation car votre nom est sur la mienne! Écoutez attentivement Ivan Raiklin, AVOCAT et Béret Vert qui a un groupe avec lui de 80 000 Forces Spéciales qui ont refusé de se faire empoisonner avec la merde de Pfizer, qui menace de ramasser les bandits de l'État profond qui corrompent le Département de la Justice américain, vous ne pourrez donc pas échapper aux Justiciers qui viennent en renfort pour vous ramasser si vous ne changez pas de tracs immédiatement! J'ai tellement hâte d'entendre des Militaires arrêter des policiers et Juges corrompus qui ne font pas leur JOB!**

17 mai 2024

- Les arrestations massives sont en train d'arriver! Un gigantesque mouvement pour que les citoyens arrêtent les criminels de l'État profond a commencé - Ivan Raiklin

<https://bestnewshere.com/live-new-ivan-raiklin-huge-arrests-are-happening-huge-push-for-citizens-to-arrest-deep-state-criminals-has-begun/>

**La Justice militaire va vous faire comprendre que vous êtes dans l'erreur et que c'est vous qui niez les faits et la réalité. Bienvenus dans la nouvelle réalité! Tout ce qui est mensonge sera exposé.**

**'Discours entièrement délirant' hein ? Vraiment? C'est pire qu'une opinion de juriste : les positions et propos du juge Langelier démontrent littéralement qu'il est complice de la Cabale qui a lancé une purge avec la vaccination et les mesures pseudo-sanitaires de l'Organisation mondiale de la santé, qui est en fait une organisation criminelle contrôlée par des bandits de l'industrie pharmaceutique.**

**Et voici l'avocat le plus Puissant et Percutant aux États-Unis, eh oui Todd Callender, un de mes 5 témoins que vous n'avez pas voulu entendre le 27 septembre 2023 et le 13 octobre 2023, notre invité le plus puissant lors des Audiences du Tribunal militaire du Québec présenté du 2 au 4 juin 2023! :**

18 mai 2024

• LA GUERRE EST ICI, C'EST EUX OU NOUS – Todd Callender et Dr Lee Vliet  
<https://www.bitchute.com/video/S7i896AQjSlr/>

**Il est l'avocat de la Lieutenant Colonel Dr Theresa Long M.D., et ses affidavits ont protégé 400 000 militaires en service actif qui ont refusé les vaccins COVID-19! La Vérité que j'ai exposé en Cour criminelle pour ma défense sera entendue au TMQ, et vous êtes coupable de Crimes contre l'Humanité en tant que collaborateur du gouvernement crapuleux de la CAQ et Legault au service de l'État profond satanique!**

**Alors les fausses accusations contre moi par le Ministère de l'Injustice, du DPCP, du Roi, de la Reine décédée, de la SQ et autres crapules qui tentent de me censurer et court-circuiter nos organisations qui exposent les crapules ne sont que de la poudre aux yeux du Peuple pour perpétuer la manipulation de masse et procéder au Génocide avec la maudite vaccination!**

**Point Final, vous serez placé en état d'arrestation! À moins que vous renversiez votre manque de jugement et verdict tordus contre moi.**

CT : En concluant l'audience, le président du tribunal a tenu à le remercier pour la politesse dont il a fait preuve durant toutes les procédures.

**++++ DG : J'en ai fini de la politesse avec cette cour criminelle corrompue et ses servants compromis qui se pensent au-dessus de toute responsabilité et qui se croient immunisés**



contre les poursuites judiciaires et la vraie Justice. La Vérité vous fait peur? Vous aurez la Vérité, toute la Vérité et rien que la Vérité.

Pour vous sauver la face ainsi que votre honneur, vous seriez mieux de renverser votre manque de jugement et votre verdict de culpabilité illégitime, frauduleux et inconstitutionnel contre moi, ou de démissionner, sans quoi la Honte va vous frapper de plein fouet avec les récentes nouvelles sur les Armes biologiques et le Génocide humanitaire en cours. Je vous informe :

18 avril 2024

- La pétition du Grand Jury de 'National American Renaissance Movement' des évidences de crimes vaccinaux est envoyée aux Gouverneurs et Procureurs Généraux de l'Oregon et du Dakota du Sud

EN <https://josephsansone.substack.com/p/national-arms-grand-jury-petition-678>

FR <https://tribunal-militaire.quebec/wp-content/uploads/2024/05/NARM-Grand-Jury-Petition-Oregon-PDF.pdf>

- Sommaire Exécutif Grand-Jury d'Oregon

EN <https://nationalarm.org/wp-content/uploads/2024/04/NARM-Oregon-Executive-Summary.pdf>

FR <https://tribunal-militaire.quebec/wp-content/uploads/2024/05/Sommaire-executif-Grand-Jury-Oregon-PDF.pdf>

3 avril 2024

- Résolution « Bannir l'Injection » – Le Parti Républicain d'Arizona votera pour déclarer que les injections COVID-19 sont des armes biologiques et technologiques

EN <https://josephsansone.substack.com/p/arizona-republican-party-to-vote-b91>

FR <https://tribunal-militaire.quebec/wp-content/uploads/2024/05/Le-Parti-Republicain-d-Arizona-votera-pour-declarer-injections-COVID-19-armes-biologiques-et-technologiques-PDF.pdf>

- Évidence de Crimes contre l'Humanité – Analyse du sang au Microscope à Champ Noir – Par Dr Ana Maria Mihalcea, MD, PhD (une analyse parmi tant d'autres)

<https://rumble.com/v307b3m-evidence-of-crimes-against-humanity-darkfield-blood-microscopy.html>

15 avril 2024

- Avis public international : Reposté pour les rats de laboratoire militaires

Par la Juge Anna von Reitz

EN <http://www.paulstramer.net/2024/04/international-public-notice-reposting.html>

FR <https://tribunal-militaire.quebec/wp-content/uploads/2024/05/Avis-Public-International-Reposte-pour-les-rats-de-laboratoire-militaires-PDF.pdf>

#### Extraits explosifs :

« Les premiers rapports ont été publiés sur un excès de décès et d'incidence de maladies dans l'armée américaine en raison du fait d'être submergé par les injections expérimentales de COVID-19'.

Brève analyse des données DMED (2021) : excès de symptômes chez le personnel militaire américain depuis le déploiement des injections de COVID-19.

Près de 40 % des militaires ont subi des lésions neurologiques et 5 % des militaires a été éliminé à cause d'un cancer ou de problèmes cardiaques.

Cancer ~ Excédent = 74 000

Nerveux ~ Excès = 780 000

Cardiovasculaire ~Excès = 87 943

Infertilité et dysfonctionnement de la reproduction ~Excès = 12 124

#### RÉSULTATS

L'excès de cancer touche à lui seul 3,5 % de l'ensemble de la population militaire

Les maladies excessives du système nerveux ont touché 37% de l'ensemble de la population militaire

Les troubles cardiaques et sanguins excessifs ont touché 4,1% de l'ensemble de la population militaire

Il est prudent de dire que 5 % de l'ensemble des forces militaires vient d'être anéanti uniquement par le cancer et les maladies cardiaques (incluant myocardites et infarctus).

Jusqu'à 30 % d'entre eux ont été affaiblis par des maladies du système nerveux, dont la majorité impliquent la destruction de la gaine de myéline entourant les fibres nerveuses.

Trois quarts de million de militaires (750 000 militaires américains) souffrent de la dégradation de la gaine de myéline entourant leurs fibres nerveuses. C'est un nombre "excédentaire".

**Ils ont en fait été utilisés comme rats de laboratoire et endommagés par les prétextes de leur propre gouvernement, protégés par les systèmes judiciaires et les policiers de chaque État et province; ils vivront très probablement le reste de leur vie raccourcie dans la misère et dans d'horribles souffrances.**

Cela s'est produit sous la surveillance de M. Trump. Juste sous son gros nez en bec et avec son approbation. Et cela a également continué sous Biden.

**Ils sont tous deux coupables de péché et méritent d'être pendus comme traîtres pour cela. Et s'ils ont été mal informés et mal conseillés, comme certains le pensent, alors les hommes et les femmes qui ont menti aux politiciens doivent être pendus à la place.**

Quelqu'un doit payer pour ça. Le Gros Prix.

**Pourquoi toutes les forces de l'ordre et les forces de maintien de la paix, toutes les « agences de renseignement » sans valeur ne font-elles pas le travail pour lequel le grand public les paie?**

À tout le moins, ils méritent tous d'être licenciés et de ne plus figurer sur notre liste de paie, sans pouvoir être réembauchés.

Pourquoi tous les principaux PDG de toutes ces sociétés pharmaceutiques et les membres du Congrès américain responsables de tout cela n'ont-ils pas été arrêtés, jugés et pendus (idem pour le gouvernement de la CAQ/Legault au Québec)?

**C'est ce qui est demandé. C'est ce qu'exige le droit public.»**

La Juge Anna Von Reitz met totalement en pièce votre position et vos opinions frivoles, farfelues, biaisées et tordues. Alors, ravisez-vous rapidement afin de vous placer du bon côté de l'Histoire, car la Justice Divine et la Justice militaire vont vous rattraper au détour avant longtemps.

Et pour fermer le clapet définitivement aux négationnistes du complot mondial de dépopulation, ils trouveront ici ce que les hauts officiers de l'armée Américaine ont à dire sur le carnage causé par les vaccins COVID-19 dans les troupes :

Un procès conteste les « mandats malveillants et illégaux » des Forces armées canadiennes (FAC) en matière de vaccins génétiques contre la COVID

<https://www.guyboulianne.info/2024/01/30/un-proces-conteste-les-mandats-malveillants-et-illegaux-des-forces-armees-canadiennes-en-matiere-de-vaccins-genetiques-contre-la-covid/>

25 janvier 2024

- Qui délivrera la Justice pour nos membres en service

<https://starrs.us/who-will-deliver-justice-to-our-service-members/>

3 janvier 2024

- Le Commandant Rob Green et la Déclaration de responsabilité militaire

<https://www.bitchute.com/video/U9QnyRp8U3Hs/>

Vidéo de l'Archevêque Carlos Maria Vignano sur les vaccins et la dépopulation :

- Déclaration à la rencontre de Médecins pour l'Éthique Internationale du COVID et au Monde

<https://www.bitchute.com/video/WHaUNiH2iNlc/>

**Voir ici la complicité de l'Armée, des Cours de Justice, du Pape et des médias qui attaquent l'Archevêque Vignano!**

- Le chapelain en chef de l'Italie condamne l'appel à la désobéissance de la Police au COVID

<https://www.reuters.com/world/europe/italy-chief-chaplain-condemns-call-covid-disobedience-by-police-2022-02-01/>

2 janvier 2024

- Des militaires demandent que les dirigeants comparaissent en Cour martiale pour la vaccination COVID-19 obligatoire

<https://www.bitchute.com/video/oOQIB1NlgXFp/>

- Déclaration de responsabilité militaire

<https://freedomfighter1776.com/dma-accountability>

[www.militaryaccountibility.com](http://www.militaryaccountibility.com)

FR <https://tribunal-militaire.quebec/wp-content/uploads/2024/05/Declaration-de-responsabilite-militaire-1janvier2024-PDF.pdf>

- Des dirigeants militaires américains comparaitront en Cour martiale pour les mandats vaccinaux illégaux

<https://thepeoplesvoice.tv/u-s-military-leaders-to-be-court-martialed-over-illegal-vaccine-mandates/>

7 décembre 2023

- Un soldat de l'Armée dépose une plainte criminelle contre un général pour des représailles illégales – en violation de son statut de lanceur d'alerte

<https://www.thegatewaypundit.com/2023/12/army-soldier-files-criminal-complaint-against-commanding-general/#content>

26 juin 2023

- Plus de 300 plaignants inclus dans une poursuite contre les politiques militaires du COVID

<https://nationalpost.com/news/canada/hundreds-of-military-part-of-lawsuit-over-mandatory-covid-vaccine>

24 juillet 2022

- Une Docteure militaire témoigne sous serment qu'elle fut ordonnée de « camoufler » les blessures des vaccins COVID

<http://www.biotechexpressmag.com/us-military-doctor-testifies-under-oath-that-she-was-ordered-to-cover-up-covid-vaccine-injuries/>

- La lanceuse d'alerte de « Died Suddenly » Dr Theresa Long au sujet des vaccins mRNA chez les pilotes

<https://www.youtube.com/watch?v=YtnFPnNG1sc>

- Le témoignage de LTC/Dr. Theresa Long à l'enquête des généraux militaires américains

<https://clouithub.com/v/8ea70c41-1f71-45b1-9421-9887a53b25d4>

- Les mandats vaccinaux du DoD (Department of Defense) – Les conséquences se poursuivent

<https://starrs.us/dods-vaccine-mandate-the-consequences-continue/>

« Les membres en service qui ont refusé d'être vaccinés avec le vaccin EUA (ou AUA : Autorisation d'usage d'urgence) ont fait face à de sérieuses conséquences. Plus de 8,000 membres des Forces actives et près de dix fois ce nombre de Réservistes et membres de la Garde Nationale (80 000) furent renvoyés pour avoir refusé le vaccin EUA. »

26 juin 2023

- Plus de 300 plaignants inclus dans une poursuite contre les politiques militaires du COVID

<https://nationalpost.com/news/canada/hundreds-of-military-part-of-lawsuit-over-mandatory-covid-vaccine>

Camouflage d'une thérapie miraculeuse pour soigner le cerveau des militaires et vétérans blessés par le Département des Affaires aux Anciens Combattants! :

14 janvier 2024

- L'Administration des Anciens combattants (VA) continue d'éviter de traiter et de guérir les blessures au cerveau

<https://treatnow.org/va-continues-to-avoid-treating-and-healing-brain-wounds/>

« Il y a plus de 100 000 suicides de vétérans depuis le 11 septembre 2001, et plus de 876 000 décès de vétérans attribuables à l'amputation d'un membre inférieur. Le VA doit être tenu responsable pour utiliser tous les moyens disponibles pour mettre un terme au carnage. »

<https://tribunal-militaire.quebec/wp-content/uploads/2024/05/L-Administration-des-Anciens-combattantsVA-continue-d-eviter-de-traiter-et-de-guerir-les-blessures-au-cerveau-PDF.pdf>

2 décembre 2022

- Nos vétérans demandent de l'aide. On leur offre le suicide assisté

<https://nationalpost.com/opinion/our-veterans-ask-for-help-theyre-offered-assisted-death>

**Pourquoi donc ne leur offre-t-on pas la Thérapie Hyperbare avant le suicide assisté?**

27 juin 2018

- Le Gouverneur de l'Arizona approuve la Thérapie à l'Oxygène Hyperbare pour les Vétérans avec une lésion cérébrale traumatique

<https://www.extivita.org/arizona-governor-approves-hyperbaric-oxygen-therapy-for-veterans-with-tbi/>

14 janvier 2018

- La Thérapie à l'Oxygène Hyperbare (HBOT) par le Dr Harch montre des améliorations chez les Vétérans avec un dommage au cerveau

<http://www.hbot.com/news/hbot-dr-harch-shows-improvement-veterans-brain-damage>

28 mai 2015

- Toutes les bonnes actions: le besoin pour l'utilisation empressée de la Thérapie à l'Oxygène Hyperbare pour soigner les LCT /CTE/PTSD)

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4512112/>

**Je vais démolir les deux (2) dernières pages de votre verdict du 13 octobre 2023 que j'ai reçues récemment; et je vais déposer mon dossier devant la Cour et le Jury du TMQ pour faire renverser votre verdict illégitime, frauduleux et inconstitutionnel à la lueur de ce que nos enquêtes ont prouvées depuis mars 2020, mais que vous choisissez d'ignorer, d'abaisser, de ridiculiser et de rejeter comme des soi-disant 'théories délirantes'... Vous êtes le farfalu frivole qui faites fi de la justice.**

**Je suis totalement aveugle depuis 2015, mais je ne suis pas sourd; maison dirait bien que vous êtes plus aveugle que moi!**

**EN CONSÉQUENCE DE TOUT CE QUI PRÉCÈDE :**

**Vous avez Ordre de cesser et de vous abstenir de vous en prendre à moi, à mon matériel, et à mes organisations, ainsi qu'à mes collègues de travail. Ces organisations sont toutes des organisations que j'ai fondées pour protéger la population du Québec des abus des gouvernements crapuleux coupables de Crimes contre l'Humanité et de Génocide dont vous, représentant du système judiciaire québécois, protégez toujours malgré toutes les vérités qui sautent aux yeux des plus profanes.**

**Pour obtenir La Justice, ça prend La Vérité, mais elle ne se trouve pas dans votre verdict, juge Bruno Langelier, alors désistez-vous IMMÉDIATEMENT de toutes formes de représailles contre moi, mes collègues, mes organisations ainsi que tout matériel et toute propriété qui y sont reliés.**

Daniel Gaumont, Fondateur,

Directeur du Contre-terrorisme et Enquêteur de fraudes médicales

Tribunal militaire du Québec

[daniel.gaumont@tribunal-militaire.quebec](mailto:daniel.gaumont@tribunal-militaire.quebec)

[www.tribunal-militaire.quebec](http://www.tribunal-militaire.quebec)

Garde nationale du Québec

[www.garde-nationale.quebec](http://www.garde-nationale.quebec)

(<https://web.archive.org/web/20231030143904/https://www.gardenationale.quebec/>)

Association des Shérifs et Agents de la Paix constitutionnels du Québec

<https://web.archive.org/web/20240115010324/https://www.sherifs.quebec/>

**Tous droits réservés. © Daniel Gaumont, 2024**